

18^e OPEN RAPIDE DE CAUDÉRAN

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'Association AGJA-ÉCHIQUIER-AQUITAINE organise

Le 18^e OPEN RAPIDE DE CAUDÉRAN

Vendredi 8 mai 2026

Espace Philippe Rossetti
232-234 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33200 Bordeaux-Caudéran

Cet open est couplé avec le « rapide jeunes de Caudéran » qui se joue en parallèle dans les mêmes locaux.

Les jeunes des catégories U12 (pupille) et U14 (benjamin) seront admis s'ils le souhaitent à participer à l'open principal s'ils ont un classement ELO rapide FIDE ou ELO FIDE supérieur à 1700. Dans le cas contraire ils pourront s'inscrire au tournoi jeunes, et demander une dérogation pour jouer le tournoi principal. Les demandes de dérogation seront examinées par l'organisateur le 6 mai au soir s'il reste des places disponibles.

ARTICLE 2 RÉGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables au 1^{er} janvier 2023
- L'article A5 de l'annexe A « Parties en cadence rapide ».
Le délai de forfait est de 10 minutes
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers classés FIDE
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04)
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence.

ARTICLE 3 HORAIRES

- Ouverture : 08h30
- Fin du pointage : 09h30
- Ronde 1 : 10h00
- Ronde 2 : 10h50
- Ronde 3 : 11h40
- Pause déjeuner 12h20 à 13h00
- Ronde 4 : 13h00
- Ronde 5 : 13h50
- Ronde 6 : 14h40
- Ronde 7 : 15h30
- Remise des prix : 16h45

ARTICLE 4 CADENCE

- 15 minutes + 5 secondes par coup

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

- GM/MI/GMF/MIF : gratuit
- MF : 10€
- Seniors : 20 € Jeunes (<20 ans) : 12 €
- Seniors AGJA : 12€ Jeunes AGJA (<20 ans) : 8 €

ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :

- Buchholz tronqué
- Performance

Pour le Buchholz tronqué, la valeur la plus faible est tronquée et le calcul se base sur l'ancienne méthode de calcul du score ajusté.

ARTICLE 7 PRIX

- 1800 € de prix seront distribués, non cumulables (excepté le Trophée « famille »)
- Si un joueur peut prétendre à plusieurs prix, il recevra le prix le plus élevé.
- Prix aux 6 premiers du tournoi principal
- Prix par catégorie (- de 2000, - de 1800, - de 1600, Féminin, Vétéran, Jeune)
- Trophée « Famille » : classement par cumul des meilleurs résultats d'un enfant (2010 et après) dans le tournoi jeunes (ou le tournoi principal) et d'un ascendant dans le tournoi principal
- Les prix seront affichés avant la fin de la quatrième ronde

ARTICLE 8 ARBITRAGE

Arbitre tournoi principal : Pierre Lapeyre, Arbitre Fédéral Elite 2

ARTICLE 9 JURY D'APPEL

Un jury d'appel pourra être constitué si besoin. Il sera composé d'un arbitre, d'un représentant de l'organisation et d'un représentant des joueurs.

ARTICLE 10 DIVERS

- Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à l'aide de la tablette d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.
- Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde $r + 2$, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 art. 3.4).
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés à la Direction Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

ARTICLE 12 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'Echecs.

L'organisateur,
Alain MAILLER

L'arbitre,
Pierre LAPEYRE